

Contrat corridors Vesancy-Versoix 2014 – 2019

Bilan final *Bilan technique & financier*

Mars 2021



Table des matières

Table des matières.....	2
I. Contexte et objectifs du Contrat corridors « Vesancy-Versoix »	3
II. Bilan à mi-parcours.....	5
III. Bilan technique et financier final.....	6
IV. État d’avancement technique final	7
1. Volet REG	7
2. Volet TRA	8
3. Volet ETU	12
4. Volet ANI.....	14
V. Tableau des indicateurs.....	17
VI. Synthèse financière finale	17
VII. Conclusion	18
VIII. Partenaires financiers	19
IX. Annexes	20

I. Contexte et objectifs du Contrat corridors « Vesancy-Versoix »

Le Contrat corridors « Vesancy-Versoix » a été signé le 27 février 2014, pour une durée de cinq ans. Transfrontalier, il est porté par trois structures réparties sur le Grand Genève (agglomération franco-valdo-genevoise) : la Communauté d'agglomération du Pays de Gex en France, la Région de Nyon sur le canton de Vaud et l'État de Genève pour le territoire genevois.

Il s'étend sur 5 communes genevoises, 10 vaudoises et 13 françaises et implique tant des acteurs publics que différentes associations impliquées localement.

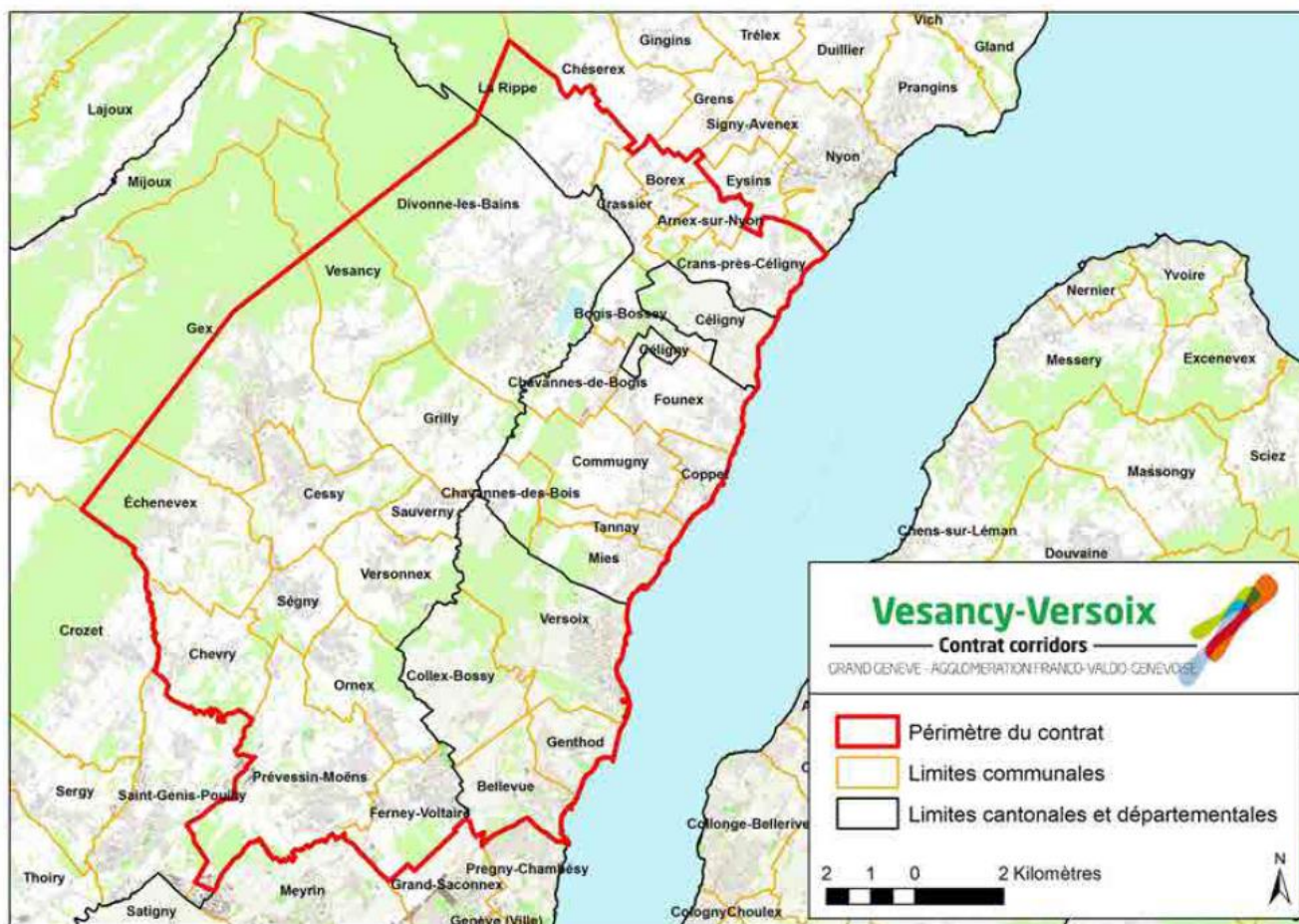


Figure 1 - Périmètre du contrat (CCVV - Cahier n°13-63 / février 2014)

Les partenaires financiers sont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, le Département de l'Ain, le Canton de Vaud, la République et canton de Genève, la Confédération Suisse, la Fondation Phragmites.

Les maîtres d'ouvrage sont les suivants :

- Les trois structures porteuses
- Communes de : Founex, Bogis-Bossey, Divonne-les-Bains, Ornex, Versoix, Céligny, Collex-Bossy, Genthod, Bellevue
- Confédération suisse, Direction d'Estavayer (OFROU)
- Pro Natura Genève
- Fondation Phragmites
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CENRA)
- Fédération départementale des chasseurs de l'Ain (FDC 01)
- France Nature Environnement – Antenne de l'Ain (FRAPNA 01 devenu FNE-Ain)
- Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) - Coordination Rhône-Alpes

Les études préalables menées en amont du contrat corridors ont permis d'identifier les principaux enjeux du territoire à partir desquels quatre objectifs majeurs ont été définis :

- Conserver, restaurer et coordonner la gestion des réservoirs de biodiversité ;
- Garantir la perméabilité et la non constructibilité des liaisons biologiques ;
- Solutionner les goulets et obstacles entravant le transit des espèces ;
- Communiquer et sensibiliser.

Le programme d'actions, élaboré en vue de répondre au mieux aux objectifs fixés, a été établi initialement avec 42 mesures, dont 24 transfrontalières, réparties dans 4 volets : réglementaire (REG), travaux (TRA), études (ETU) et animation (ANI).

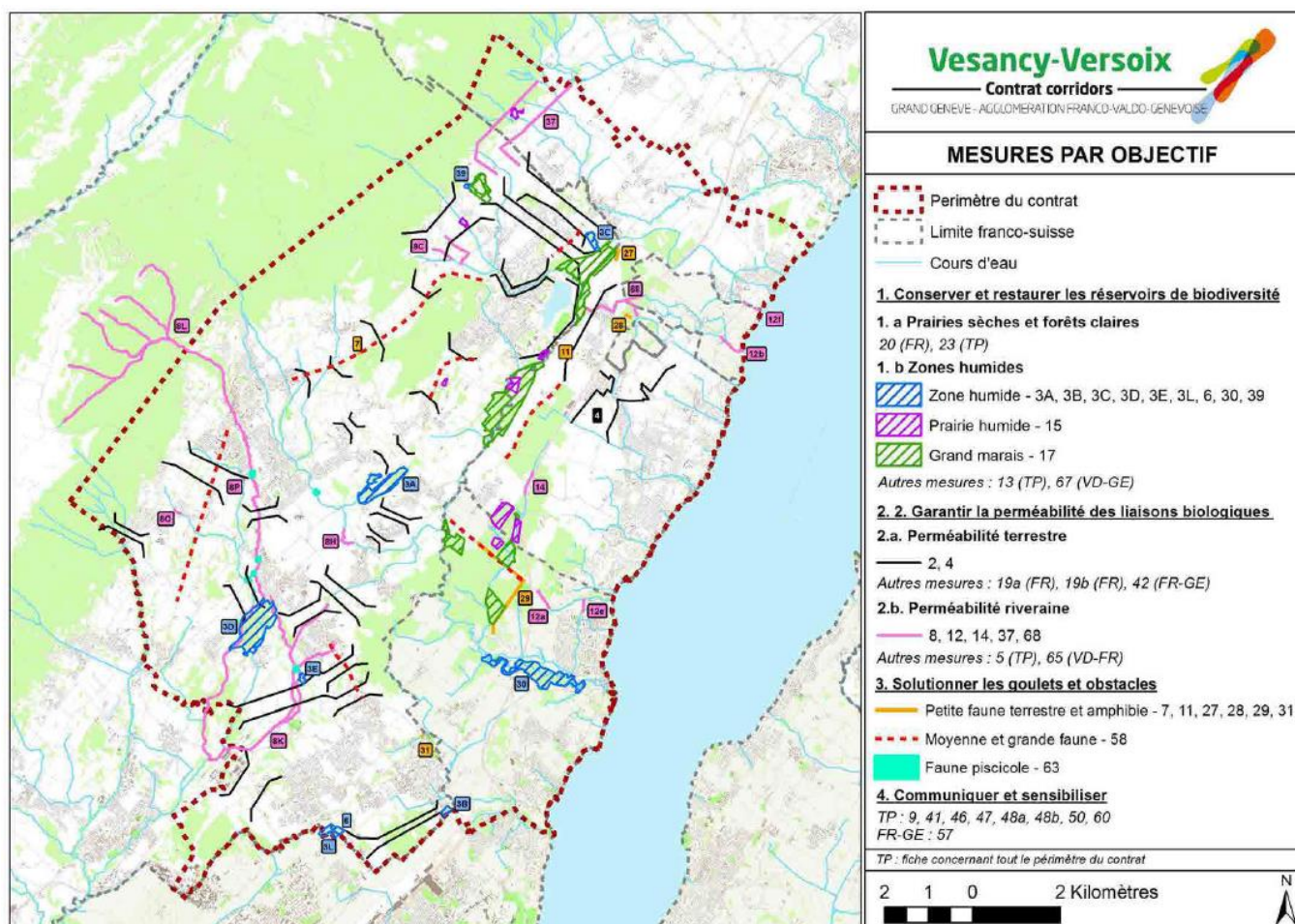


Figure 2 - Carte de localisation des actions du contrat (CCVV - Cahier n°13-63 / février 2014, annexe 1)

II. Bilan à mi-parcours

Un bilan intermédiaire a été conduit en 2016 afin d'établir un premier bilan technique et financier, suite aux deux premières années de mise en œuvre du contrat (2014 à 2016). Il a visé d'une part à évaluer le taux de réalisation des actions et d'autre part à mettre en évidence les succès et également les facteurs limitants pouvant retarder la mise en œuvre de certaines mesures. Ce bilan à mi-parcours a permis aussi de faire un point financier sur les dépenses engagées ainsi que celles à venir dans les trois années suivantes de mise en œuvre (2017 à 2019).

À l'issue de ce bilan intermédiaire :

- le taux moyen d'avancement des actions était de 49% ;
- 20 actions ont été réajustées et 2 actions ont été abandonnées ;
- Pour la partie française, le budget total, initialement prévu à 4 761 708€ HT, a été réajusté à 4 060 765€ HT soit -701 433€.

Tableau 1 - Synthèse avancement - bilan mi-parcours CCVV (2016)

Territoire	Nombre d'actions	Avancement	Actions		
			À ajuster	À abandonner	À ajouter
FR	38	55%	20	1	0
VD	25	42%	0	1	0
GE	27	51%	0	0	0
Global	52*	49%	20	2	0

*GE : 5, FR : 19, VD : 4, transfrontalier : 24 = 52 mesures

Tableau 2 - Éléments budgétaires (€HT) - bilan mi-parcours CCVV (2016)

Volet	Montant prévisionnel initial	Montant réajusté	Variation
REG	190 000	190 000	0
TRA	3 439 928	2 729 300	- 710 628
ETU	294 118	345 586	+ 51 468
ANI	837 662	795 389	- 42 273
Total	4 761 708	4 060 765	- 701 433

III. Bilan technique et financier final

Le bilan technique et financier final a pour objectifs de :

- Réaliser un bilan technique et financier des opérations conduites dans le cadre du contrat corridors
- Apporter des éléments nécessaires à l'évaluation environnementale et stratégique

Le bilan technique et financier s'attache à identifier :

- l'état d'avancement de l'action
- le planning de réalisation
- les indicateurs de suivi
- les moyens financiers mis en œuvre pour sa réalisation
- le plan de financement définitif
- les arguments justifiant l'état d'avancement ou de non réalisation de l'action en fin de contrat.

Ces éléments sont repris, action par action, dans une fiche évaluation¹.

Le bilan technique et financier du Contrat corridors « Vesancy-Versoix » comprend différents éléments :

- contexte et objectifs du contrat
- état d'avancement des différentes mesures, avec une fiche technique et financière par mesure
- une synthèse technique et financière
- des tableaux budgétaires par porteurs du CCVV (France, Vaud, Genève)
- un tableau global d'avancement des mesures
- un tableau global des indicateurs de suivi

Les fiches évaluations par volet sont incluses dans le bilan, en [annexe 1](#).

L'état d'avancement technique et financier des différentes mesures est détaillé selon les 4 volets du contrat corridors (REG, TRA, ETU, ANI).

¹ Seules les actions sous maîtrise d'ouvrage française ou transfrontalière ont fait l'objet d'une fiche évaluation détaillée. Les actions concernant uniquement le territoire suisse n'ont pas fait l'objet d'une rédaction détaillée (se reporter aux tableaux budgétaire, d'avancement et d'indicateurs).

IV. État d'avancement technique final

Un tableau global d'avancement des mesures est présenté en [annexe 2](#).

1. Volet REG

Ce volet est constitué de 4 mesures qui visent à intégrer des enjeux de connectivité écologique dans les documents d'urbanisme et de planification.

Exemple de réalisation :

Mesure 4 : Protéger la césure agricole entre Commugny et Founex

Il est prévu que la commune de Founex intègre cette mesure dans son plan d'affectation communal en cours de révision.

Mesure 5 : Définir la notion d'espace réservé aux cours d'eau et inscrire cet espace dans les documents d'urbanisme

Côté France, cette action, encore en cours, est associée à l'action n°1 du Contrat vert&bleu « Mandement-Pays de Gex ». L'objectif de cette mesure est de déterminer l'espace minimum à réserver aux cours d'eau et d'inscrire cet espace dans les documents d'urbanisme. Cette mesure a été initiée en 2016 par Pays de Gex aggro sur son territoire. L'objectif sera à terme de pouvoir inscrire les espaces ainsi déterminés lors d'une prochaine révision du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme local de l'Habitat – PLUiH. Côté Suisse, la notion d'espace réservé aux eaux a été définie par la Direction générale de l'environnement-Division eau. L'inscription est en cours de réalisation dans le cadre de la mise à jour du plan d'affectation communal de chacune des communes concernées.

Mesure 67 : Créer un site Emeraude intercantonal

La démarche a été réalisée. Le projet de Site Emeraude n'a pas encore fait l'objet d'une demande officielle à la Confédération.

Le taux moyen d'avancement des actions de ce volet est de :

Tableau 3 - Synthèse avancement volet REG - bilan final CCVV (2020)

Territoire	Nombre d'actions	Avancement	Actions
			Abandonnée ou supprimée
FR	1	70%	-
VD	3	94%	-
GE	3	100%	-
Global	4	88%	

2. Volet TRA

Ce volet est constitué de 31 mesures qui ont pour objectif de réaliser des opérations de restauration ou de maintien des corridors biologiques et des réservoirs de biodiversité.

Dans le canton de Vaud, les mesures 23, 27, 28 et 58 n'ont pas été entièrement réalisées pour diverses raisons, par exemple en raison de l'absence de financement pour la mesure 27 (sécuriser le franchissement de la route de Crassier pour les batraciens). En revanche, les mesures 11, 13, 14 et 17 ont fait l'objet de travaux qui ont été bien au-delà de ceux prévus par le contrat corridors.

Exemples de réalisation :

Mesures 3A à 3E : Restaurer et gérer des zones humides

Ces 5 fiches-actions visaient à mettre en place un projet de gestion sur les zones humides suivantes :

- *Action 3A : Développer un projet de gestion du marais de Tutegny et de l'étang de Cessy*
- *Action 3B : Mettre en œuvre un plan de gestion pour les étangs de Colovrex et leurs abords*
- *Action 3C : Développer un projet de gestion des étangs de Crassy associant enjeux biodiversité et valorisation piscicole*
- *Action 3D : Préserver le marais de Brétigny dans les Bois de Vêraz*
- *Action 3E : Restaurer le Lion amont et ses annexes hydrauliques*

Des plans de gestion ont été rédigés s'ils n'en existaient pas et des actions de restauration ont été conduites : réouverture de milieu par arrachage ou coupe de ligneux, protection de berges, lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes, création de mares, etc...



Photo 1 - Travaux de réouverture en zone humide (Pays de Gex agglo, 2017)

Mesure 20 : Maintenir non boisées les prairies existant encore sur les bas-monts

Cette fiche-action a concerné la préservation et la restauration de certains bas-monts du nord du Pays de Gex. Des notices de gestion ont été réalisées sur 4 bas-monts ; des actions de réouverture de milieux par broyage ou coupe de ligneux ont notamment pu être réalisées sur le bas-mont de Rianmont à Vesancy et sur les bas-monts de La Pierre à Echenevex.

Mesure 11 : Restaurer le continuum humide de part et d'autre de la douane de Divonne-les-Bains

En 2015, deux trottoirs ont été chanfreinés. En 2019, une banquette latérale a été aménagée sous le pont, côté suisse.



Photo 2 - Travaux de chanfreinage, 2015 (c) Région de Nyon



Photo 3 - Travaux de chanfreinage, 2015 (c) Région de Nyon



Photo 4 - Travaux de chanfreinage, 2015 (c) Région de Nyon

Mesure 13 : Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions transfrontalier pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune sur le périmètre Vesancy-Versoix

Cette mesure transfrontalière a permis de mettre en évidence les populations sources, les voies de dispersion et les interruptions des continuums, ainsi que 125 propositions de mesures. Dans le canton de Vaud, 26 aménagements en faveur de la grenouille agile et du sonneur à ventre jaune ont été réalisés à ce jour. Le projet ne s'arrête pas, car de nouvelles gouilles ont été créées en 2020 et un suivi des aménagements réalisés est prévu en 2022. Côté France, 11 sites ont été aménagés pour le Sonneur à ventre jaune et la Grenouille agile.



Photo 5 - Grenouille agile (c) Jérôme Pellet



Photo 6 - Sonneur à ventre jaune (c) Andreas Meyer

Mesure 14 : Mettre en œuvre le plan d'entretien du Creuson

Les mesures d'entretien ont été mises en œuvre conformément à la fiche. En 2017, le suivi de l'Agrion de Mercure, réalisé par les cantons de Genève et Vaud, a mis en évidence le déclin de l'espèce. Dans le canton de Vaud, des mesures ont été réalisées en février et septembre 2019 afin de remédier à la fermeture très importante du lit mineur (curage et dégagement partiel de la végétation semi-aquatique). Dès 2019, une extensification de l'entretien courant a été mise en place (plan d'entretien inter-service des berges du lit mineur et majeur). Le suivi prévu en 2021 permettra de vérifier l'efficacité des mesures réalisées.



Photo 7 - Agrion de mercure (c) Pronatura

Mesure 17 : Restaurer les grand marais du secteur Vesancy-Versoix

Cette mesure transfrontalière a permis la restauration de 7 ha de marais côté français. L'envahissement du solidage a pu être diminué de 70% côté français.

Côté vaudois, cette mesure a permis la restauration de l'entier du site par la création de milieux favorables aux limicoles, à la grenouille agile et au sonneur à ventre jaune et de lutter efficacement contre le solidage. La présence de la souris des moissons a nécessité d'affiner la gestion afin de favoriser cette espèce menacée. Les suivis de l'espèce réalisés à ce jour confirment la pertinence de la gestion.

Le taux moyen d'avancement de ce volet est de :

Tableau 4 - Synthèse avancement volet TRA - bilan final CCVV (2020)

Territoire	Nombre d'actions	Avancement	Actions
			Abandonnée ou supprimée
FR	23	75%	2
VD	9	70%	2
GE	10	78%	1
Global	31	74%	

3. Volet ETU

Visant à réaliser des études complémentaires ou le suivi des actions, ce volet est constitué de 6 mesures.

Exemple de réalisation :

Mesure 42 : Identifier les continuums à chauves-souris

Un suivi de 14 individus de 4 espèces différentes de chauve-souris a été réalisé, permettant d'identifier 18 gîtes et 30 zones de chasse. Ce travail a permis d'estimer les trajectoires empruntées. Suite à l'analyse des données recueillies, un diagnostic et des conclusions ont pu être établies quant à l'utilisation du paysage par les chauves-souris en déplacement. Ce travail a donné lieu à des préconisations afin d'assurer le maintien des populations de chauves-souris (préservation des zones de chasse, des gîtes, des connexions entre les différentes zones utilisées, diminution de la pollution lumineuse,...).

Mesure 65 : Inventorier les espèces invasives floristiques – État initial et final

Côté Franche, un diagnostic complet a été réalisé en 2015-2016 sur l'ensemble du Pays de Gex conduisant à la réalisation d'un programme d'actions opérationnel. La mise en œuvre du programme d'actions a été initiée en 2017 et se poursuit au-delà du contrat via le Contrat vert&bleu « Mandement-Pays de Gex » et le 2nd Contrat de rivières « Pays de Gex-Léman » encore en cours.

Dans le canton de Vaud, le plan de gestion établi pour les 13 communes a fait l'objet d'un accompagnement de sa mise en œuvre dès 2017 par un mandataire. L'ensemble des communes a ainsi été sensibilisé à la problématique des néophytes, la reconnaissance des plantes, la mise en œuvre de la lutte à l'échelle du territoire communal et des outils d'aide à la sensibilisation de la population ont été proposés (actions citoyennes, tout-ménage, règlement communal, benne à disposition, etc.). L'action s'est poursuivie en 2018 pour des demandes spécifiques (utilisation du carnet néophytes d'InfoFlora et sensibilisation sur le terrain des habitants). Des réunions intercommunales et avec les services cantonaux ont été organisées pour faire le bilan des actions et coordonner les mesures entre les acteurs.

Des envahissantes près de chez vous !



Ailante

Buddléa

Laurier cerise

Que sont les espèces exotiques envahissantes ?

Aussi appelées « invasives » ou « néophytes », les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été introduites par l'Homme de façon volontaire ou fortuite. La propagation spontanée de ces espèces non indigènes peut avoir des conséquences néfastes sur la santé, les écosystèmes, l'agriculture ou la sylviculture. A l'échelle mondiale, elles sont considérées comme le second facteur d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction des habitats. En Europe, l'Agence européenne pour l'environnement évalue à 12 milliards d'euros (14 milliards de francs suisses) les coûts annuels induits par ces plantes.

Quelles plantes sont concernées ?

Les plus connues sont probablement l'ambrosie à feuilles d'armoise, dont le pollen est extrêmement allergisant, et la renouée du Japon, qui colonise et envahit les berges des cours d'eau. Au total, une vingtaine de plantes sont au cœur des préoccupations.

Que peut-on faire en tant que citoyens ?

- Se renseigner sur le caractère envahissant des plantes que j'achète pour mon jardin.
- Favoriser l'achat d'espèces locales (les EEE sont encore vendues dans les commerces).
- Ne pas rapporter de plantes de mes voyages.
- Eviter la propagation des espèces.
- Prévenir les collectivités locales si une EEE est identifiée.
- Nourrir les oiseaux avec des graines tamisées ou triées (dans les commerces, les mélanges vendus contiennent des graines d'ambrosie notamment).
- Brûler les graines d'EEE ou les jeter dans les déchets ménagers.
- Ne pas jeter de déchets verts (y compris bouquet fanés) dans la nature.
- Etre attentif lors du nettoyage d'aquarium : Ne pas jeter les plantes de l'aquarium dans la nature ou dans les toilettes, mais de préférence dans la poubelle ou au compost. Filtrer l'eau au préalable.
- Ne pas appauvrir les milieux (utilisation d'herbicides, drainage, etc.) car cela favorise la colonisation des EEE, souvent plus résistantes que les espèces indigènes.

Et les pouvoirs publics ?

Les autorités peuvent mettre en place un plan d'action qui identifie précisément l'implantation de ces espèces sur le territoire, propose et priorise des actions de lutte à mettre en œuvre pour améliorer la situation. En 2014, le Grand Genève a piloté l'établissement d'une liste noire des espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle de l'agglomération. Ainsi, le Pays de Gex et les cantons de Vaud et de Genève disposent dorénavant d'un plan d'action contre les espèces de cette liste noire.

Le taux d'avancement moyen de ce volet est de :

Tableau 5 - Synthèse avancement volet ETU - bilan final CCVV (2020)

Territoire	Nombre d'actions	Avancement	Actions
			Abandonnée ou supprimée
FR	4	99%	-
VD	4	75%	-
GE	3	67%	-
Global	6	80%	

4. Volet ANI

Ce volet a pour but de communiquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire aux enjeux de continuité écologique ainsi que d'animer et coordonner la mise en œuvre de ce contrat. 11 actions y sont intégrées.

Globalement le volet a été réalisé avec succès, avec 87% de taux de réalisation. On observe une surévaluation initiale des montants nécessaires pour la réalisation des mesures, puisque cette réalisation a nécessité une ressource financière moins importante que prévue. À cela s'ajoute les opportunités d'optimisation des coûts, grâce à des mutualisations entre contrats corridors et des réalisations internes.

Exemples de réalisation :

Mesure 9 : Former et sensibiliser les employés communaux à la prise en compte de la biodiversité et des corridors biologiques

Côté Pays de Gex, une formation a été proposée en 2016 sur la problématique des espèces végétales exotiques envahissantes. Cette séance a été réalisée en partie en salle (présentation théorique) et sur le terrain (cas pratiques). Elle a permis la formation de 16 agents communaux. À noter que d'autres formations ont été réalisées sur cette thématique en 2017 et 2018 via le Contrat vert&bleu « Mandement-Pays de Gex ».

Côté Vaud, une formation par année a été proposée aux employés communaux, en commun entre les contrats corridors Vesancy-Versoix et Lac-Pied du Jura. En moyenne 20 participants ont suivi ces formations.



Photo 8 - Formation des techniciens, 5 octobre 2017 (c) Région de Nyon



Photo 9 - Formation des techniciens, 3 septembre 2018 (c) Région de Nyon

Mesure 60 : Sensibiliser sur les animaux nocturnes et la pollution lumineuse

Le 31 mars 2017 s'est tenue une journée d'échanges et de conférences sur le thème de la pollution lumineuse articulée en 4 parties : les enjeux et bases légales, les aspects sociologiques, liés à la santé ou la sécurité, des expériences d'éclairage public différencié et les outils d'incitation et enfin un partage des bonnes pratiques en matière de réduction lumineuse.

Viscéralement, la lumière nous rassure : durant des millénaires, notre ennemie était la nuit. La technologie nous a donné notre revanche : l'éclairage électrique, de plus en plus accessible, s'est répandu autour de nous, apportant confort et sécurité. Après avoir illuminé nos intérieurs, il a conquis les rues, les villes puis les campagnes et ainsi modifié profondément notre environnement nocturne. À tel point que notre territoire souffre d'une véritable obésité de lumière : au cours des trente dernières années, l'éclairage nocturne a doublé dans notre région !

Aujourd'hui, des médecins nous alertent : notre volonté de prolonger le jour perturbe notre cycle quotidien. La nature aussi pâtit du recul de l'obscurité tandis que les enjeux énergétiques nous appellent à modérer notre boulimie d'électricité.

La pollution lumineuse est donc un thème qui s'impose en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de gestion des routes ou encore de valorisation de l'espace public. Organisée sous l'égide du Canton de Genève, de Régionyon et de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature du département de l'Ain, cette rencontre destinée aux collectivités publiques et acteurs locaux du Grand Genève présente les résultats des expériences les plus innovantes dans ce domaine. En réunissant des experts, des décideurs et des techniciens, elle encourage la discussion et le partage d'informations.

Elle apporte ainsi des solutions concrètes aux acteurs qui souhaitent s'engager en faveur de notre patrimoine nocturne et permettre ainsi aux habitants, petits et grands, de redécouvrir la richesse d'un ciel étoilé.

RENCONTRE TRANSFRONTALIÈRE SUR LA POLLUTION LUMINEUSE ET SES SOLUTIONS

Quand l'éclairage public nous fait de l'ombre





Photo 10 - Première page du courrier d'invitation à la journée de rencontre du 31 mars 2017

Mesure 47 : Informer la population sur la signature du contrat corridors et sur la mise en œuvre des actions

Le magazine « La Trame » a été envoyé aux communes annuellement pour les informer sur l'avancement du contrat. Ces lettres d'information ont été éditées en 2014, 2015, 2017 et 2018.

la trame
La lettre d'information des contrats corridors

N°4 | Mai 2018

ÉDITO

Des résultats visibles, près de chez vous

Indispensables à la connectivité biologique des paysages, les corridors biologiques permettent la fonctionnalité écologique d'un territoire pour le déplacement des espèces ainsi que leur reproduction. Dans une région où la croissance a engendré une forte urbanisation, ces corridors ont été nettement diminués. Préserver les corridors c'est éviter l'isolement des individus et des espèces. C'est aussi augmenter le capital de biodiversité d'un territoire, donc la qualité de vie de tous ses habitants. Un exemple concret d'action entreprise pour préserver les corridors est la sécurisation de la route de Sauvigny afin de prévenir le danger et diminuer les collisions faune-voiture. Malgré une augmentation des véhicules et une augmentation de la population de chevreuils (principale espèce impliquée dans les accidents), les installations semblent porter leurs fruits car le nombre d'accidents reste constant. Cela n'est toutefois pas suffisant. Les efforts de sécurisation du tronçon doivent se poursuivre, afin que le nombre de collisions évolue clairement à la baisse. Dans ce contexte, les mesures à venir passeront notamment par l'abaissement de la limite de vitesse à 60 km/h pendant les mois de rut, dès l'année prochaine.



Bernard von Arn
Chef de Service de la
Coordination de la
de la nature et du paysage,
Département de l'Ain



Marie Basset
Vice-présidente déléguée
au développement
durable, Communauté de
communes du Pays de Gex



Gérard Crépeau
Président
du Comité régional de
l'Ain

Sécurisation de la route de Sauvigny

La route de Sauvigny traverse le corridor biologique qui relie les bois de Versoix au Jura. Cet axe routier est une zone de fort passage de grande faune, spécialement d'ongulés. Sur ce tracé rectiligne en parfait état, de nombreux véhicules roulent au-delà de la vitesse autorisée, au risque de percuter un animal. Les accidents y sont d'ailleurs particulièrement nombreux, provoquant des victimes aussi bien du côté de la faune que des automobilistes. Depuis une dizaine d'années, différentes mesures ont été mises en place le long de tracé afin de limiter ces accidents. Depuis septembre 2017, de nouveaux dispositifs de prévention ont été installés dans le but d'influencer le comportement des automobilistes. Des panneaux de signalisation grand format ont été dressés afin d'avertir du danger de passage de la faune. À cela se sont joints des radars pédagogiques, mis en place pendant la période de rut durant laquelle la circulation doit être plus prudente face à la circulation.





Photo 11 - Exemple de première page de La Trame n°4 (mai 2018)

Le taux d'avancement moyen de ce volet est de :

Tableau 6 - Synthèse avancement volet ANI - bilan final CCVV (2020)

Territoire	Nombre d'actions	Avancement	Actions
			Abandonnée ou supprimée
FR	10	85%	-
VD	9	86%	1
GE	10	90%	-
Global	11	87%	

V. Tableau des indicateurs

Le tableau en [annexe 3](#) synthétise les indicateurs de suivi de chacune des mesures, tels que réajustés dans le cadre du bilan mi-parcours, et les données récoltées ou à récolter à l'issue de la mise en œuvre des actions du CCVV.

VI. Synthèse financière finale

Des tableaux financiers par porteurs du CCVV (France, Vaud, Genève) sont présentés en [annexe 4](#). La synthèse financière fait état des dépenses engagées sur les 5 années du contrat. Certaines actions étant en cours de finalisation, le montant indiqué dans ce cas est prévisionnel. De ce fait, le plan de financement intègre les recettes réellement acquises mais aussi, pour les actions non soldées, les recettes prévisionnelles attendues.

Tableau 7 - Éléments budgétaires (€HT) - bilan final (FR, 2020)

Volet	Montant prévisionnel initial	Montant réajusté à mi-parcours	Montant définitif	Variation entre réajusté et définitif
REG	190 000	190 000	186 444	-3 556
TRA	3 439 928	2 738 300*	1 464 894	- 1 273 406
ETU	294 118	345 586	177 536	-168 050
ANI	837 662	798 661*	446 032	- 352 629
Total	4 761 708	4 072 548*	2 274 906	- 1 797 642

* montants modifiés suite à erreurs constatées dans le bilan mi-parcours de 2016

Tableau 8 - Éléments budgétaires (CHF HT) - bilan final (GE, 2020)

Volet	Montant prévisionnel initial	Montant définitif	Variation entre réajusté et définitif
REG	23 315	13 051	- 10 264
TRA	2 466 334	1 047 582	- 1 418 752
ETU	165 388	161 210	- 4 178
ANI	324 156	326 144	+ 1 988
Total	2 979 193	1 547 987	- 1 431 206

Tableau 9 - Éléments budgétaires (CHF HT) - bilan final (VD, 2020)

Volet	Montant prévisionnel initial	Montant définitif	Variation entre réajusté et définitif
REG	56 998	1711	-55 287
TRA	1 319 425	1 145 523	-173 902
ETU	148 930	155 803	+6 873
ANI	332 010	39 871	-292 139
Total	1 857 363	1 342 908	-514 455

VII. Conclusion

De nombreuses actions ont pu être conduites avec succès via le Contrat corridors « Vesancy-Versoix » dont des actions transfrontalières illustrant ainsi l'intérêt de la coordination franco-valdo-genevoise et l'implication des porteurs du projet et maîtres d'ouvrage dans la mise en place et le bon déroulement du programme d'actions.

L'état d'avancement du contrat corridors est satisfaisant puisque le taux d'avancement moyen des actions est d'environ 82%. Toutefois, le taux de réalisation financière est bien inférieur aux prévisions budgétaires puisqu'à l'issue du contrat, 58% des sommes prévues ont été effectivement dépensées.

En France, la convention signée pour le Contrat corridors prévoit, outre un bilan technique et financier, une évaluation de l'outil. L'évaluation du contrat vise à apprécier l'efficacité de la politique menée en comparant des résultats et impacts aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre. Il s'agit d'une démarche constructive pour comprendre et améliorer. Celle-ci s'appuie notamment sur les diagnostics préalables ayant permis la rédaction du contrat mais aussi sur le bilan technique et financier. Cette évaluation peut aussi aider à la mise en place d'éventuelles poursuites opérationnelles pour le maintien et la préservation de la trame écologique (verte, bleue, turquoise, etc.).

Du côté vaudois, les communes et les porteurs de projet (Direction Générale de l'Environnement, division Biodiversité et paysage, et la Région de Nyon) ont été interrogés pour l'évaluation finale (voir [annexe 5](#)). Les communes vaudoises interrogées ont apprécié l'outil dans son ensemble, notamment pour la qualité et la pertinence des mesures mises en œuvre. Toutefois elles ont regretté le manque de communication et d'implication de la population dans la démarche. Elles auraient souhaité avoir à disposition de la matière vulgarisée pour informer la population sur les différentes thématiques couvertes par le contrat. Il existe également une certaine confusion avec d'autres animations mises en place notamment par exemple avec les réseaux agro-écologiques. Les communes vaudoises interrogées ont marqué leur intérêt pour cet outil et leur souhait d'être de nouveau impliquées si une telle démarche devait être reconduite.

Les porteurs de projet vaudois saluent l'utilité de l'outil et sont intéressés à reconduire une démarche partenariale, en pérennisant et en faisant évoluer l'outil. Selon eux, le bilan de l'outil est très positif, avec comme points forts la mise en œuvre des mesures transfrontalières dont la démarche est facilitée, ce qui constitue une démarche inédite pour le canton de Vaud. Les avantages de cet outil sont nombreux :

- Il renforce la collaboration avec les communes.
- Il constitue une bonne plateforme d'échange d'expériences avec les communes et crée des liens et un cadre pour pérenniser des actions.
- Il est fédérateur, rassembleur pour des actions touchant toutes les communes. Il est pensé à une échelle intercommunale très appropriée.
- Il permet de sensibiliser et d'interpeller plus facilement les communes sur des sujets communs.
- Il donne un cadre d'investissement pour les projets environnementaux.

Deux mesures importantes pour la préservation de la biodiversité et des espèces ont été réalisées sur l'entier du contrat corridors, soit la mesure 13 « Elaborer et mettre en œuvre un plan d'action transfrontalier pour la grenouille agile et le sonneur à ventre jaune » et la mesure 65 « Inventorier les espèces invasives floristiques-Etat initial et final ». A ces bons exemples, il y a lieu d'ajouter la gestion coordonnée du Marais des Bidonnes et de la zone alluviale des Iles de Bogis et du Grand Bataillard côté Suisse qui s'est renforcée au travers de la mise en œuvre de la mesure 17 « Restaurer les grands marais du secteur Vesancy-Versoix ».

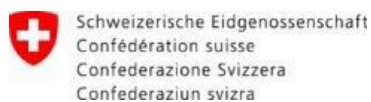
Cependant, cet outil requiert beaucoup de temps et de coordination en raison des nombreux partenaires, de la variété des mesures et du suivi financier. Dans le cas d'un renouvellement, des conventions cadre devraient être rédigées dès le départ entre les différents partenaires pour les aspects financiers et décisionnels. Pour les mesures, il y a lieu de privilégier des actions mises en œuvre sur le terrain avec leur suivi, plutôt que seulement des études. L'articulation entre les mesures du contrat corridor et les mesures des réseaux agro-écologiques est à renforcer.

VIII. Partenaires financiers

Structures porteuses :



Grâce au soutien de :



IX. Annexes

Annexe 1 : fiches évaluations par volet

Annexe 2 : tableau global d'avancement des mesures

Annexe 3 : tableau des indicateurs

Annexe 4 : tableaux financiers par porteurs du CCVV (France, Vaud/Région de Nyon, Genève)

Annexe 5 : Évaluation finale (Direction Générale de l'Environnement, division Biodiversité et paysage, et la Région de Nyon)